



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

InFO Mail n°07 du 30 septembre 2013 – Calendrier scolaire et rattrapage du 13 novembre

Calendrier scolaire *Ni diminution des congés, ni territorialisation du calendrier !*

Réunion du 17 septembre à la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DEGESCO) :

FORCE OUVRIERE s'oppose à tout allongement de la durée de l'année scolaire à 37 voire 38 semaines, annoncé par le ministre Peillon, soutenu par le MEDEF et la FCPE, ainsi qu'à un zonage des congés d'été et à des calendriers différenciés pour les écoles.

Enfin, le ministre reporte les discussions en 2015.

La FNEC FP FO se félicite de ce premier recul !

Stagiaires : FO s'oppose à une prérentrée en août et propose qu'elle soit placée en septembre pour chaque année scolaire afin que les stagiaires, dont la nomination n'est effective qu'au 1^{er} septembre, soit dans une situation réglementaire du point de vue statutaire et salarial (ils ne sont pas rémunérés pour des journées effectuées en août !)

La FNEC a également revendiqué que le Pont de l'Ascension soit attribué nationalement, par décision du ministre, uniformément sur tout le territoire national.

Enfin, la FNEC FP FO a demandé que soient respectées les 36 semaines de classe définies par le Code de l'Education et **l'annulation de la « récupération » de la journée de prérentrée du lundi 2 septembre prévue le mercredi 13 novembre.**

[Voir ICI le communiqué de la FNEC FP FO](#)

Rattrapage du 13 novembre *Après la journée de « solidarité », la journée de prérentrée « gratuite » !*

A la question souvent posée : Les mercredis à récupérer le 13 novembre et/ou le 11 juin ne sont-ils pas la simple compensation des deux jours ajoutés aux congés de Toussaint ?

La réponse est NON !

Ce jour de classe n'est pas, comme le prétendent l'administration et certaines syndicats, un rattrapage de jours de vacances octroyés à la Toussaint. Ce jour de classe supplémentaire est le **rattrapage de la journée de prérentrée, lundi 2 septembre... jour déjà travaillé !!!**

Ces faits sont vérifiables en consultant le calendrier officiel sur le site du ministère.

Calendrier en [pièce jointe](#) ou sur [le lien >ICI< du site du MEN](#) (page 2 du document).

Le SNUDI FO revient sur la chronologie des faits :

Acte 1 : 22 /11/ 2012 - Note de présentation du projet de calendrier scolaire 2013-2014.

Le ministre annonce que « le calendrier scolaire de l'année 2013-2014 est fondé sur le principe de respect des 36 semaines légales de cours, notamment en rattrapant la journée de prérentrée, non scolarisée, sur 2 mercredis après midi lors de semaines comportant 4 jours de cours (...) ».

Acte 2 : Publication du calendrier scolaire 2013-2014 au BO n°45 du 6 décembre 2012.

Un astérisque sous la ligne « Rentrée scolaire des élèves » stipule qu' « une journée de cours sera rattrapée » le mercredi 13 novembre 2013 et/ou le mercredi 11 juin 2014, sans préciser cette fois-ci de quel rattrapage il s'agit !

Acte 3 : FO demande des explications au ministre.

Dans un courrier à FO le 9 avril, le ministre explique que ces deux demi-journées de récupération correspondraient à l'allongement des congés de Toussaint à deux semaines pleines. Il faudrait rattraper le jeudi 31 octobre 2013 mais pas le vendredi 1^{er} novembre... puisqu'il est férié !

Acte 4 : FO dénonce le subterfuge !

L'article L 521-1 du code de l'Education traite de la durée de l'année scolaire, il stipule « *L'année scolaire comporte 36 semaines au moins réparties en cinq périodes de travail, de durée comparable, séparées par quatre périodes de vacances des classes* »

Le calendrier 2013-14, publié au BO, respecte bien les 36 semaines, y compris en intégrant les deux semaines de congé à la Toussaint !

Il n'y a donc aucune récupération due par les enseignants !

Et pour les collègues exerçant à temps partiel, sur quel jour devraient-ils récupérer ?

Le DASEN des Bouches du Rhône, avec sa [circulaire du 11 juin](#), présente le 13 novembre comme le rattrapage d'un jeudi. La confusion est telle qu'on pense qu'il s'agisse chez nous du jeudi de l'Ascension (jour férié)

Toutes ces consignes contradictoires rajoutent de la division entre les personnels dans les écoles, notamment parmi les collègues qui travaillent à temps partiel qui ne savent plus s'ils doivent être présents ou non le 13 novembre.

Le SNUDI FO 13 dénonce cette volonté du ministre, annoncée dans sa loi de refondation de l'Ecole et dans le décret relatif aux rythmes scolaires, d'augmenter le nombre de jours travaillés.

Alors que par le passé, la journée de prérentrée a déjà eu lieu de nombreuses fois un lundi, jamais aucun ministre n'avait osé demander aux enseignants de rattraper cette journée déjà travaillée (par exemple l'année dernière nous n'avons pas rattrapé le lundi 3 septembre 2012) !

Le ministre tente donc bien d'instaurer une "journée Peillon" de travail gratuit pour les collègues !

Comment expliquer alors le silence des autres organisations syndicales représentatives sur cet état des faits ?

Le SNUDI-FO, défend exclusivement les intérêts des enseignants, il vous invite à **signer massivement la pétition contre cette journée de travail gratuit** ([disponible en pièce jointe](#)).

Plus que jamais, la campagne continue !

La FNEC FP FO poursuit ses interventions auprès du ministre pour que le calendrier scolaire soit modifié et que la journée de rattrapage du 13 novembre soit annulée.

Visite du Ministre PEILLON à Marseille : la FNEC FP FO reçue en audience.

Lors de la venue du ministre Peillon à Marseille le lundi 13 septembre, la FNEC FP FO a été reçue en audience et a présenté la réalité de la rentrée dans les Bouches du Rhône.

FO a dénoncé les conditions de cette rentrée 2013. Cette année de mise en œuvre de la « refondation » est en effet marquée par une aggravation des conditions de travail des personnels et des élèves : manque de postes, manque de personnels, manque de moyens !

Nous avons défendu le statut des personnels et des directeurs.

A travers le futur référentiel de compétences du directeur, ce dernier serait placé sous l'autorité de la collectivité territoriale dont il deviendrait, dans les faits, un employé !

Nous avons rappelé notre opposition à la réforme des rythmes scolaires. Le décret, repoussé majoritairement en 2013, ne doit pas se mettre en place en 2014.

Enfin, nous avons demandé aux conseillers techniques du Ministre des explications claires sur le rattrapage de la journée du 13 novembre, en dénonçant le subterfuge de la journée de prérentrée...

A toutes nos questions, le représentant du ministre est malheureusement resté sourd !...

Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FORCE OUVRIERE

07.62.54.13.13 ou 06.13.71.37.25 ou 06.20.76.11.87
